



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'INFO

CFDT INTERCO 94 – SECTION DE VINCENNES

JANVIER 2021 - N° 22

COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 26 NOVEMBRE 2020

- Grand fait marquant de ce comité technique, la présentation des LDG : Lignes Directrices de Gestion.

C'est un sujet très important et c'est pour cela que les organisations syndicales ont demandé le report du point, afin de faire un travail préalable au passage en CT. Cela nous a été refusé et nous avons donc passé plus de temps en CT (2H45 de séance au lieu des 1H30 prévues) afin de pouvoir discuter (trop brièvement) sur ce document.

Mme le Maire a souligné que ce n'étaient que des objectifs généraux et non pas l'établissement des moyens pour y arriver, or c'est ce dernier point qui nous intéresse le plus. Si dans l'ensemble, le document est très intéressant et plein de beaux objectifs, la CFDT n'a pas voté pour, car il a été rédigé sans concertation avec les organisations syndicales. Plusieurs "détails" méritent, à notre avis, d'être affinés et les moyens à mettre en place demeurent inexplicables.

- Une réorganisation des espaces verts a été actée, incluant notamment un nouvel organigramme et des changements d'horaires. Nous restons attentifs aux remontées des agents pour savoir si cela leur convient.

- Le tableau des effectifs de la Caisse des écoles montre le remplacement de 3 postes à responsabilité de catégorie B (postes de direction) par 3 postes de catégorie C (animateur) ??? À la question du pourquoi, on nous a répondu que cela évolue suivant les besoins. À voir...

RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS DANS LES ÉCOLES

Suite à un sondage auprès des parents, la ville va repasser à la semaine de 4 jours, pour la rentrée 2021. Il va donc falloir revoir les emplois du temps de tout les agents concernés : ATSEM, animateurs et directeurs, gardiens, assistants sanitaires, agents polyvalents, etc... Des centaines d'agents seront impactés par ce changement.

BONNE NOUVELLE : depuis le 1^{er} janvier 2021, le jour de carence est supprimé pour les personnes atteintes de la Covid.

RETOUR SUR L'ACCORD CADRE DE 2001:

Suite à la loi de Transformation de la fonction publique, la mairie souhaite se mettre en accord avec celle-ci en revoyant l'Accord cadre sur l'ARTT, autour de 4 exigences :

- enjeu de conformité avec la réglementation
- enjeu de la qualité de service
- enjeu économique
- santé au travail

C'est dans ce but qu'elle a missionné une entreprise en conseil afin d'évaluer ces points et de proposer des améliorations. En réalité c'est ce qu'on appelle un « audit », or nous savons très bien qu'un audit se fait rarement à l'avantage des agents.

Les règlements intérieurs du temps de travail vont être les premiers impactés.

La CFDT craint que la mairie n'en profite pour réaménager la durée hebdomadaire du travail. Nous avons déjà pu assister, en Comité technique, au changement d'horaires d'un service avec suppression totale des jours de RTT (= 35 h / semaine).

Alors nous disons attention : **l'accord ARTT de 2001 précise bien que les jours de RTT constituent une amélioration du cadre de vie pour les agents et non pas uniquement une variable d'ajustement pour les horaires d'ouverture au public !**

Nous allons déjà perdre des congés, il est hors de question de perdre aussi nos RTT !

OÙ EST PASSÉ MON VÉLO ? SUITE



Vélo : suite à la question CFDT posée en CT du mois de juin, une concertation a été faite auprès des agents. Nous avons obtenu la création de garages à vélos (au CTM et à l'ancienne Crèche Liberté) et des moyens de mobilité verte seront mis en place en Intra.

Pour le dédommagement « Vélo », le décret du 10 décembre 2020 en définit les modalités.

Les points principaux :

- Le dédommagement ne concerne que les vélos (mécaniques et électriques) et le covoiturage ; il ne concerne pas les autres moyens de mobilité verts (trottinette...)

- À partir de 2021, un dédommagement de 200 euros par an (contre 400 dans le privé) pour une justification d'utilisation de 100 jours, non-cumulable avec le remboursement de transport (100 euros pour 50 jours et cumulable pour 2020).

Certes, ce n'est pas à la hauteur de nos attentes mais c'est un début...

Intranet de la CFDT : page d'accueil de l'intranet → la vie de l'agent → le droit syndical → coordonnées des organisations syndicales → CFDT → plus d'informations ici

POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES AGENTS

- Anthony Delporte, secrétaire de section : 06 76 10 94 87

ou delporte.cfdt@gmail.com

- Christian Leblond : 06 59 18 67 21

- Bureau : 01 71 33 64 81 ou cfdt.vincennes@yahoo.fr